



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION

RÈGLEMENT N° 307-3 (PLAN D'URBANISME)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

CONSIDÉRANT Qu'un avis d'assemblée publique sera publié à l'hôtel de ville et sur internet. (109.3, LAU)

QUE Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 18 h 30, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique et devra adopter le règlement n°307-3 (plan d'urbanisme) ;

Nature et effets :

- Modifier la partie I, section « La croissance résidentielle », 3e paragraphe (page 9)
- Modifier le texte de la partie I, section « Les usages non agricoles en zone agricole » (page 17)
- Ajouter la partie III, section « L'affectation commerciale autoroutière » (page 46)
- Modifier le titre et le texte de la partie III, section « La fonction résidentielle » (page 46)
- La modification de ce règlement vise la concordance au règlement de la MRC Urb-205-21-2025.

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 236, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 13^e jour du mois de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier